

COMMUNE DE WIMMENAU



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE du 20 décembre 2016**

**Présents** : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - DORSCHNER Adrien - HARRER Rémy - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - SCHMITT/HIRTZ Dominique - SCHMITT Dominique - STENGER Simone - TRUNK Claude.

**Absents excusés** : MM. Mmes : CLEISS Cornélia (procuration à SCHILL Emmanuelle) PFISTER Monique - (procuration à BEYER Nathalie).

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Approbation compte-rendu du 14 octobre 2016
- 2°) Aménagement Rebberg
  - Attribution marchés voirie et réseaux secs
  - demande de subvention
  - Prix de vente des terrains
- 3°) Eclairage public - mise en place luminaires LED
- 4°) Fusion CC Hanau - La Petite Pierre
  - Election des nouveaux délégués
- 5°) PLUI - état des lieux, concertation
- 6°) Personnel communal
- 7°) Rapport annuel SIVOM - eau et assainissement 2015
- 8°) Indemnité de conseil du trésorier
- 9°) Tarifs 2017
- 10°) Divers
  - Travaux voirie
  - Périscolaire
  - Ecole de foot

**Décisions prises :**

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 14 octobre 2016**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 14 octobre 2016.

## 2°) AMENAGEMENT REBBERG

- ATTRIBUTION MARCHES VOIRIE ET RESEAUX SECS - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres déposées pour l'aménagement de la zone « Rebberg », voirie - assainissement - eau potable (lot 1) et pose des réseaux secs (lot 2). Le Conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres - ouverture des plis et attribue le marché voirie - assainissement - eau potable (lot 1) à l'entreprise GCM de Bouxwiller pour un montant de 131.463,50 € HT et le marché pose des réseaux secs (lot 2) à l'entreprise SOBECA d'Imbsheim pour un montant de 56.183 € HT. Le Maire est autorisé à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement pour les communes de moins de 2500 habitants.

- PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Le Maire présente l'estimatif des dépenses relatif à la tranche 1 du lotissement « Rebberg » et après discussion le Conseil Municipal fixe à 8.000 € HT le prix de vente de l'are de terrain à construire, pour les 3 terrains ainsi constitués.

## 3°) ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN PLACE LUMINAIRES LED

Suite à l'étude de l'éclairage public réalisée par CITY LUM de Molsheim et aux trois offres déposées pour le remplacement des luminaires solution TWEET, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de remplacement des luminaires sur 21 lampadaires dans la rue principale et la rue de la gare à l'entreprise SOBECA d'Imbsheim.

## 4°) FUSION CC HANAU - LA PETITE PIERRE - Election des nouveaux délégués

La fusion des communautés de communes du Pays de La Petite Pierre et du pays de Hanau sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal. La Commune perd deux représentants. Les conseillers procèdent au vote selon les règles applicables à l'élection des conseillers communautaires. M. TRUNK Claude ne se représentant plus, ont été élus parmi les conseillers communautaires sortants :

- M. Marc RUCH
- M. HARRER Rémy.

Mme Simone STENGER remercie les conseillers pour la confiance qui lui a été accordée durant ses mandats de conseillère communautaire.

## 5°) PLUI – ETAT DES LIEUX, CONCERTATION

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale, il s'applique à une échelle plus large que celle du territoire communal. Il administre les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes d'un territoire, en se substituant aux anciens documents d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale).

C'est un projet commun à l'ensemble des communes, dans un objectif de développement durable. Il permet d'avoir une véritable réflexion sur l'habitat, l'économie, les transports, les déplacements, le patrimoine et les paysages. Le Conseil Municipal est informé qu'une concertation PLUI a eue lieu au

niveau des différentes communes et que depuis le mois d'octobre plusieurs réunions grand public se sont déroulées afin d'établir un diagnostic du territoire et définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) c'est-à-dire le projet de territoire.

Les habitants du Pays de La Petite Pierre ont ainsi été invités à participer aux trois réunions publiques organisées les 12, 13 et 14 octobre derniers

#### 6°) **PERSONNEL COMMUNAL**

Le contrat de Mme MULLER Stéphanie, agent d'entretien des écoles, est prorogé de 2 mois, jusqu'au 28 février 2017. A compter du 01 mars 2017, Mme MULLER sera employée par la Communauté des communes Hanau – Petite Pierre dans le cadre de la mutualisation des services.

#### 7°) **RAPPORT ANNUEL SIVOM – EAU ET ASSAINISSEMENT 2015**

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable et de l'assainissement présentés par le SDEA,

Après avoir entendu les explications du Maire et pris connaissance du rapport qui reste à disposition en Mairie, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le rapport annuel 2015 du SIVOM (SDEA).

#### 8°) **INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER**

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide (3 avis contraire et 1 abstention)

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2016.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Daniel TOUSSAINT, Trésorier à LA PETITE PIERRE.

#### 9°) **TARIFS 2017**

Les divers tarifs instaurés par la commune sont maintenus. (Locations terrains - droits de place - pavés - tuiles ...).

#### 10°) **DIVERS**

- Le prochain ramassage de vieux papiers aura lieu le 07 janvier 2017
- La réception du nouvel an ayant lieu le 07 janvier, la préparation de la salle aura lieu le matin, après le ramassage du papier
- Les travaux de voirie auront lieu en 2017 : route de Bitche – rue du stade (entrée par la rue de Lichtenberg) et rue de l'école (pont).
- Concernant le périscolaire, le Maire informe les Conseillers, que l'enquête des besoins a été réalisée par la Communauté des Communes, durant les vacances de la Toussaint.

- Le Maire expose le projet de la création d'une école de foot au collège pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>. Le coût annuel est estimé à 3.600 €. Il demande aux conseillers de réfléchir à ce projet et au soutien financier que la commune pourra y apporter.
- Le remplacement des panneaux de rues, avec les noms alsaciens a été discuté. La couleur bordeaux a été retenue.

Wimmenau, le 22 décembre 2016

Le Maire

Marc RUCH